

CONNAISSANCE DE L’ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Monsieur Philippe WALTER et Madame Charlotte HEINTZ

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** S.A.S « HEINWAL »

Murs : S.A.S « HEINWAL »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Monsieur Philippe WALTER est actuellement dirigeant de la société « BKT International » et des établissements « Walter » spécialisé dans fourniture de matériel pour les métiers de la bouche. Fort d’une expérience de plus de vingt ans dans l’équipement de cuisine et de laboratoire de boucherie-charcuterie, il dispose d’une solide connaissance de ce milieu professionnel, tant sur le plan technique que commercial. Dirigeant avisé il a repris en 1998 BKT International (12 salariés) société spécialisée dans la fabrication et la distribution de boyaux artificiels, étendant sa zone de chalandise à toute l’Allemagne, avec une présence également en Belgique, Hollande, Suisse, Abu Dhabi, Finlande, Canada...

Madame Charlotte HEINTZ est titulaire d’un baccalauréat « Comptabilité ». Elle ne dispose pas de formation spécifique dans l’hôtellerie-restauration. En revanche Madame HEINTZ bénéficie d’une bonne connaissance du milieu rural, exerce des responsabilités associatives et participe activement à la vie de sa commune. Ayant assuré différentes activités en complément d’une exploitation agricole, elle possède de bonnes facultés d’adaptation. En outre, elle s’est inscrite au stage de dirigeant d’une entreprise hôtelière, organisé par le CEFPPA et envisage de suivre des stages dans des hôtels et restaurants. Charlotte Heintz sera la co-gérante de la SAS « Heinwal ».

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

A ce jour l’hôtel est non classé. Les gérants envisagent un classement trois étoiles à l’issue des travaux. Une demande d’adhésion au Club Promotion Alsace a d’ores et déjà été sollicitée.

PROJET

DESCRIPTION :

La friche hôtelière « Chez Max » à ROTT est en friche depuis 5 ans. Monsieur WALTER et sa compagne ont décidé de redonner vie à cet établissement dont l’emprise foncière s’étend sur deux hectares, autorisant des possibilités d’extension futures.

Afin d’évaluer les coûts respectifs en investissement et en fonctionnement, la faisabilité et l’opportunité du projet de restructuration de la friche hôtelière « Chez Max » en un hôtel-restaurant de 22 chambres équipé d’un espace de bien être d’un espace restaurant proposant à la fois une cuisine élaborée et une Winstub. Une étude de faisabilité et d’opportunité s’est avérée indispensable en amont de cette reprise.

OBJECTIF :

- Privilégier un tourisme de séjour, impliquant la création d’hébergement de qualité ;
- Thématiser l’offre autour de la remise en forme et du bien-être ;
- Accueillir les groupes et en particulier les visiteurs de la cave de Cleebourg.

DELAI DE REALISATION DE L’ETUDE : Octobre 2012 à avril 2013

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D’INTENTION : 24 septembre 2012

EMPLOIS CREES : l’étude n’aura pas d’incidence en termes d’emploi.

MONTANT DE L’ETUDE :

Montant total H.T. estimé à : 2.000 €

Montant H.T. éligible : 2.000 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLE :

- ✓ Réalisation de l’étude de faisabilité

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Apport personnel	1.000 €
Région Alsace	500 €
Département 67	500 €

MAITRE D’OUVRAGE :

S.A.S. « HEINWAL »
37, Rue des Forgerons
67160 Seebach
SIRET : 752 262 642
Président : Monsieur Philippe WALTER
Co-Gérant : M. WALTER et Mme HEINTZ

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.S. « HEINWAL »
37, Rue des Forgerons
67160 Seebach
SIRET : 752 262 642
Président : Monsieur Philippe WALTER
Co-Gérant : M. WALTER et Mme HEINTZ

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'une étude de faisabilité et d'opportunité, il est proposé d'attribuer à la **S.A.S «HEINWAL »** une subvention de **1.000 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **50 % du montant H.T éligible** estimé à 2.000 €, réparti à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de **500 € (25 %) pour chaque collectivité.**

Il est proposé au Bureau de l'ADT de conditionner le passage du dossier en Commission Permanente et le versement de cette aide, sous réserve que le bureau d'étude apporte des éléments de réponses aux points méritant d'être consolidés à savoir :

Point de l'étude à compléter et à améliorer

Suite à la rencontre de Monsieur WALTER quant à l'analyse de l'étude de faisabilité, voici les remarques de l'ADT et de la CCI sur les points de l'étude qui méritent d'être consolidés à savoir :

- Le calcul du CA mentionné dans le compte prévisionnel
- L'éventuelle embauche d'un Directeur d'exploitation
- Les nouvelles exigences de confort de la clientèle en regard des travaux envisagés
- La mise en place de prestations annexes
- Le réseau de commercialisation et de promotion envisagé
- Les axes de collaboration avec le Parc des Vosges du Nord

OBSERVATION

Région encore relativement ignorée des populations touristiques, l'arrondissement de Wissembourg est appelé à un développement certain, à condition qu'il puisse se doter des structures d'hébergement haut de gamme, qui lui font actuellement défaut. L'Alsace du Nord est considérée par les institutions du tourisme comme un secteur de développement touristique à fort potentiel pour les dix prochaines années.



Avis du Bureau ADT du 11 avril 2013 : FAVORABLE